

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

Séance de 26 juin 2018 à 20 h 00

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

**Date de convocation** : Le 01 juin 2018

**Date d'affichage** : Le 02 juillet 2018

**Présents** : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian, M. BOOTH Peter, M. BOUHOURS Didier, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel, M. RICHARD Louis, M. ROCHER Brice, Me MARSAC Sylvie, M., M. FRAIGNE Teddy

**Absent excusé** : M. DAUFFY Yvonnick

**Absent non excusé** : M. DOUBLET Benoît

**Nombre d'élus** : En service : 12, présents : 10, votants : 10

**Secrétaire de séance** : M. MOTHERON Philippe

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10**

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 10 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2018 appelle des observations de la part de l'assemblée.

***Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

Le Maire demande d'approuver les ajouts à l'ordre du jour :

**FINANCE**

- DM 03 2018 – Matériel informatique - investissement
- DM 04 2018 – voirie 2018 - fonctionnement
- Tarifs cantine scolaire au 01/09/2018
- Bail commercial – 1 rue Maurice Vannier

***Ordre du jour :***

**ORGANISATION TERRITORIALE**

- commission administrative : nomination délégué de l'administration
- Syndicat scolaire Authon-Prunay : démission d'un titulaire - Election d'un nouveau délégué

**ASSOCIATION FONCIÈRE**

- renouvellement des membres du bureau

**BÂTIMENT**

- Gite : wifi / Étude de couverture

**FINANCE**

- ASPPC : subvention 2018

Questions diverses

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

**N°23-2018**

**ORGANISATION TERRITORIALE : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES / COMMISSION ADMINISTRATIVE / DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION**

Le décret 2018-360 du 14 mai 2018 et 2018-343 du 3 mai 2018 portant sur la réforme des listes électorales et qui entreront en vigueur au 01 janvier 2019 précise que les commissions administratives seront remplacées par les commissions de contrôle.

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, celle-ci sera composée :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau par les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal ;
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ; (nommé par le préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal)
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Dans l'ordre du tableau :

Pour le conseiller municipal : Christian HABOLD, 1<sup>er</sup> adjoint

Pour le délégué de l'administration : il est proposé M. Louis RICHARD

Pour le délégué désigné par le président du tribunal de grande instance : Philippe MOTHERON

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°24-2018**

**ORGANISATION TERRITORIALE/ INTERCOMMUNALITÉ : SYNDICAT INTERCOMMUNAL AUTHON-PRUNAY-CASSEREAU / ÉLECTIONS DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

Par lettre du 30 avril 2018, Magaly FRIVILLE, conseillère, délégué titulaire et vice-présidente du syndicat scolaire Authon-Prunay-Cassereau a donné sa démission en tant que conseillère et délégué titulaire du SIVOS. M. le Maire accepte sa démission au poste de conseillère et de délégué titulaire du SIVOS.

*Vu la délibération 16/2017*

*nommant les membres du Syndicat scolaire Authon – Prunay-Cassereau,*

*Considérant la démission d'un membre titulaire Magaly FRIVILLE en date du 30.04.2018*

**Est élu par 10 voix pour 0 Contre 0 abstention**

**1 titulaire : BOUHOURS Didier**

M. BOUHOURS Didier était suppléant, devient titulaire

**Est Élu suppléant : RICHARD Louis**

Les membres du Syndicat Scolaire Authon-Prunay-Cassereau sont :

4 Titulaires : Yvonnick DAUFFY, Didier BOUHOURS, Teddy FRAIGNE et Eric BARDET

2 Suppléants : Benoît DOUBLET, RICHARD Louis

**N°25-2018**

**ASSOCIATION FONCIÈRE : RENOUELEMENT DU BUREAU DE l'Association Foncière de remembrement**

En application des dispositions de l'article R.133.3 du code rural, la liste des 14 propriétaires de l'Association Foncière de remembrement de la commune est renouvelable tous les six ans, par moitié par le conseil municipal et la Chambre de l'Agriculture.

Dans son courrier du 19 juin 2018 la Chambre de l'Agriculture a désigné :

- M. COLIN Jean-Claude
- M. DEBOMY Didier
- M. FOIRIEN Guy
- M. LAMBRON Michel
- M. POULEAU Gilles
- M. PROUST Denis

- M. RICHARD Louis

Par moitié le conseil municipal désigne les 7 propriétaires fonciers suivants :

- ME FRETTE Chantal
- M. DESVEAUX Pierre
- M. CHALOUAS Gérard
- HUGER Jean-Claude
- M. BERTHIER Yves
- Me COLIN Madeleine
- Me DESVEAUX Claudette

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°26-2018**

**BÂTIMENT : GITE / WIFI / ÉTUDE DE COUVERTURE**

Après contact pris auprès de Noodo partenaire des gîtes de France pour l'offre Wifi, il s'avère que la Wifi de la mairie n'est pas sécurisé et pour permettre de proposer un meilleur service wifi aux locataires du gîte, il est nécessaire de faire une visite technique à l'installation. Cette visite est de 360 € TTC.

Le Maire demande au conseil municipal, si nous continuons dans la démarche en réalisant cette visite pour ensuite proposer la wifi sécurisé pour 118,80 € HT/an (9,90 € HT/mois).

***La délibération n'est pas adoptée.***

***Un test avec un boîtier d'extension sera réalisé en interne.***

**N°27-2018**

**BÂTIMENT : BAIL COMMERCIAL COMMUNE / GOUALARD : 1 RUE MAURICE VANNIER**

Suite à la délibération n°2018.20 du 26 avril 2018, il est nécessaire de préciser et modifier quelques éléments suivants :

- Le local commercial ainsi que le logement sis 1 rue Maurice Vannier sera loué à Madame GOUALARD Leila,
- Le bail commercial sera d'une durée de 9 ans à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juin 2018, avec révision triennale
- Le loyer : 400 euro payable d'avance
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer
- Taxe d'ordures ménagères et taxe d'habitation : à la charge du preneur

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°28-2018**

**FINANCE : SUBVENTION / Association Sportive de Pétanque de Prunay-Cassereau (ASPPC)**

Par lettre 30 avril 2018, l'ASPPC nous a fait part de l'imprévu qui a empêché l'association de déposer dans les temps leur demande de subvention. Malgré tout, elle sollicite une subvention pour permettre le fonctionnement du club en vue des différents championnats à venir, championnat des clubs qu'elle intégrera pour la première fois cette année.

Après l'étude du dossier, le Maire propose d'allouer une subvention de 350 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°29-2018**

**FINANCE : TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2018/2019**

Le Maire propose d'augmenter à compter de la rentrée 2018/2019 les tarifs suivants :

(prix de revient 2016/2017 – 2016/2015 soit +4.45%

L'année précédente, le seul tarif enfant a augmenté de 0.15 cents.

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	01/09/2017	01/09/2018 <b>Proposition</b>
- Prix subventionné enfant	3.35 €	<b>3.45 €</b>
- Prix occasionnel	3,50 €	<b>3.65 €</b>
- Prix extérieur enfant	3,85 €	<b>4.00 €</b>
- Prix enseignant	6,90 €	<b>7.05 €</b>
- Prix intervenant adulte	6.95 €	<b>7.10 €</b>

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°30-2018**

**FINANCE : DÉCISION DU MAIRE : DM 03/2018 - INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part d'une dépense imprévue concernant l'achat d'un nouveau processeur pour le secrétariat de mairie qui date de 5 ans et devient au quotidien un outil de travail obsolète

Dans la section investissement :

Prélèvement d'une somme de 1.400 € sur le compte D020 (dépenses imprévues)

Ouverture de crédit sur le compte D2183 (matériel de bureau et matériel informatique) d'un montant de 1.400 €

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°31-2018**

**FINANCE : DÉCISION DU MAIRE : DM 04/2018- FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire fait part d'une dépense imprévue concernant le programme voirie 2018

Dans la section fonctionnement :

Prélèvement d'une somme de 11.500 € sur le compte D022 (dépenses imprévues)

Ouverture de crédit sur le compte D615231 (entretien et réparation voirie) d'un montant de 11.500 €

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Affaires diverses :**

**Cérémonie :**

**14 juillet** : Au plan d'eau les Rochelles, Goûter et pot du maire à 18h et 23 h feu d'artifice.

L'année dernière, il y avait moins de 10 enfants aux jeux, le Maire demande s'il est nécessaire de renouveler l'après-midi jeux ? Après échange, les jeux champêtres ne seront pas renouvelés.

**11 Novembre** : exposition « Prunay en guerre » du 12 au 21 novembre 2018

**Prunaystival** : M. le Maire félicite l'association et tous les bénévoles pour le travail accompli pour cette magnifique manifestation où le public est de plus en nombreux. Encore bravo

**Festillésime 2019** : le catalogue a été communiqué au comité communication, pour étudier la possibilité d'un concert en 2019 subventionné par le Département (choix des artistes et de la date).

**Machine à pain** : comme vous l'aurez constaté, la machine à pain a été retirée. Elle sera remplacée par une boîte à livres (réalisée par M. GOUJON, menuisier) => prix et plan sont présentés aux conseillers.

**Bâtiment :**

**Boulangerie** : des travaux de rénovation de la toiture ont été effectués par le charpentier FRAIGNE Teddy. Quelques conseillers ont été surpris de ces travaux pourtant annoncés au dernier conseil municipal !

**Garderie** : informations sur les travaux cet été engagé par le Syndicat scolaire Authon-Prunay-

**Voirie :**

**Bourg :**

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

- une convention a été signée avec la société Suez pour le balayage mécanique des caniveaux du bourg. Le passage est facturé 278 € HT
- les miroirs du bourg ont été changés dont 2 ont été remplacés et offerts par SPL
- Début mai, un programme voirie a été signé avec la société Eurovia, et commenceront troisième semaine de juillet, comprenant :
  - ✓ Rue des quatre Vents – La Courtrie avec le pointage de fissures et reprise du carrefour
  - ✓ Route de Mothondon, reprise de la route et gravillonnage bicouche
  - ✓ Rue de la Libération, gravillonnage bicouche
  - ✓ La Chapelle, gravillonnage bicouche
  - ✓ La Cuissonnière, gravillonnage bicouche
  - ✓ rue Maurice Vannier pour une reprise de fosses d'arbres,
  - ✓ rue de la Libération pour une reprise de trottoirs (suite réclamation) et
  - ✓ impasse rue de la Libération pour une reprise d'enrobée.

Une demande de report des travaux sera faite auprès d'Eurovia sur certains endroits à cause des moissons.  
**Bois de la Cure** : le portique a été commandé, il devrait bientôt être livré. M. RENAULT pour le terrassement du chemin d'accès doit le réaliser courant juillet et le panneau de la signalisation est en place à côté la maison des associations.

**Salle des fêtes** : Sarl Prunay-Charpente a réalisé la couverture en ardoise de la toiture côté église de la salle des fêtes. Par ailleurs les soixante nouvelles chaises, l'écran et les projecteurs de scène ont été achetés.

**SPL** : projet industriel : construction d'un bâtiment pour stockage – emballage et quais de déchargement, construction de nouveaux bureaux, d'un réfectoire, vestiaires, infirmeries...adaptés, construction d'un parking plus grand pour une nouvelle activité de découpe laser.

**Questions diverses du public:**

**Néant**

Séance levée à 21h45

Fait à Prunay-Cassereau,  
Le 27/06/2018  
Le Maire  
Eric BARDET